

primeurs. La France obtint l'importation en Italie des mêmes produits qui avaient été supprimés sur la liste des prohibitions anglaises. Pour les autres denrées, la méthode des contingents fut également appliquée.

Avec la Russie les accords présentèrent un autre caractère : leur but était surtout pour la France d'obtenir des matières premières. Grâce à une entente avec l'Angleterre, M. Clémentel, alors chargé des transports maritimes et commerciaux, avait obtenu pour la France le monopole des transports France-Russie par la voie Brest-Arkhangelsk, voie par laquelle étaient acheminées les munitions fabriquées en France et en Italie et destinées aux armées russes.

Le ministre du Commerce informa le représentant de la marine russe en France, que la flotte chargée d'assurer ces transports ne pourrait continuer à faire le ravitaillement militaire de la Russie qu'autant qu'un fret de retour suffisant serait fourni à ses bateaux. A la suite de cette démarche, le Gouvernement russe s'engagea à livrer à la France 2 millions de quintaux de blé, 200.000 hectolitres d'alcool, et 300.000 mètres cubes de bois.

La même flotte de transport assura un service de colis postaux dont le montant atteignit bientôt par mois quelque 45.000 colis de papeterie, vins fins, broderies, soieries, pelleteries.

Enfin, un contingent de tonnage fut laissé libre au retour d'Arkhangelsk pour les fournitures de matières premières, telles que le lin, le chanvre, les peaux nécessaires à l'industrie française.

Des conversations analogues eurent lieu entre l'Angleterre et l'Italie, auxquelles le Gouvernement français fut parfois amené à participer. C'est ainsi que, grâce au concours des chemins de fer français, un service pour l'expédition des primeurs fut créé entre l'Italie et l'Angleterre, service qui utilisait les wagons au retour pour le transport d'Angleterre en France des troupes et du ravitaillement.

En même temps que ces accords qui concernaient le commerce courant entre États alliés, ces États en concluaient